



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/89

S/14356

3 février 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER
SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPÉES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 2 février 1981, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre un message que m'a adressé le Congrès général islamique pour Beitul-Maqdis (Jérusalem) lors de sa dernière réunion à Amman.

Ce message extrêmement inquiétant est une nouvelle preuve, s'il en faut encore, des infractions débridées et éhontées perpétrées par la Puissance occupante contre les sanctuaires et les dirigeants islamiques sur la Rive occidentale occupée, y compris à Jérusalem.

Le texte du message est le suivant :

"Le Congrès islamique général pour Beitul-Maqdis (Jérusalem) siégeant à Amman, condamne les agressions sionistes perpétrées contre les citoyens de la Rive occidentale occupée. Après avoir expulsé le dirigeant religieux de Hébron et les maires de Hébron et Khalkhoul, les autorités d'occupation sionistes ont arrêté trois prédicateurs musulmans à Naplouse et Toulkarn, les accusant d'enfreindre les lois du sionisme dans leur propre patrie. Il y a eu récemment une nouvelle recrudescence de ces agissements marquée par l'arrestation de 20 dirigeants religieux et prédicateurs musulmans, y compris le Haut Conseil islamique à Jérusalem, sur l'ensemble de la Rive occidentale.

Ces agressions ne peuvent être autrement expliquées que par les profonds sentiments de haine et de racisme dont le sionisme et les autorités sionistes sont imprégnés à l'égard des autres religions, des autres peuples, de l'humanité entière et par la limitation des libertés religieuses des autres confessions.

Le Congrès islamique vous prie instamment d'user de vos bons offices pour qu'il soit mis fin à l'agression raciale sioniste perpétrée contre les dirigeants religieux musulmans et pour que les mesures voulues soient prises afin qu'ils soient immédiatement libérés.

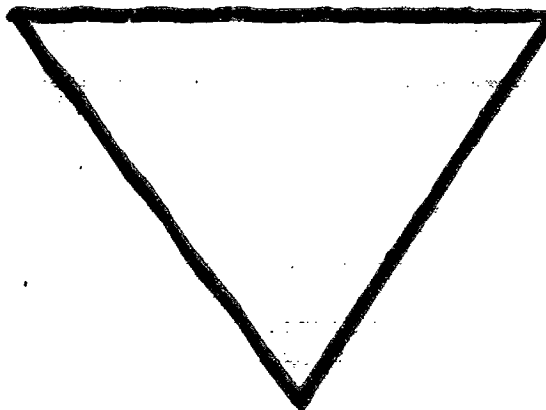
En vous remerciant de votre coopération et de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette affaire.

Le Congrès islamique général pour
Beit-ul-Maqdis (Jérusalem)
à Amman^{1/}

Je vous prie de prendre sans retard les mesures voulues pour remédier à ces agissements inqualifiables et totalement injustifiés de la puissance occupante israélienne qui viole la quatrième Convention de Genève de 1949 1/ ainsi que les règles d'un comportement civilisé et décent.

Je vous prie également de bien vouloir faire distribuer le texte du présent message comme document de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Hazem NUSEIBEH



01-02-2002

1/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 75, No 973, p. 287.